Les dossiers du DFF en 2010

2e trimestre

Compte financier de la Confédération

- **Adoption des chiffres du budget 2011 et du plan financier 2012-2014:** Le budget 2011 prévoit 61,9 milliards de recettes, contre 62,5 milliards de dépenses. Il en résulte un déficit de près de 600 millions, auquel viennent s'ajouter des dépenses extraordinaires d'un total de près de 2 milliards, qui comprend le montant requis pour assainir la Caisse de pensions des CFF (1,1 milliard) et le versement supplémentaire unique au fonds d'infrastructure (850 millions) décidé par le Conseil des Etats. Seule une partie du programme de consolidation devra être mise en œuvre en 2011, car les mesures liées au réexamen des tâches ne s'appliqueront qu'à partir de 2012. On vise néanmoins un excédent structurel de plus de 200 millions. En vertu de la règle complétant le frein à l'endettement, il servira à amortir les dépenses extraordinaires prévues (23.6.2010).

Dossiers du DFF examinés par les Chambres fédérales

Projets traités au cours de la session d'été

- **Approbation du compte d'Etat 2009 et d'un supplément au budget 2010:** Les deux Chambres ont approuvé le compte d'Etat 2009. Malgré la récession, la Confédération a enregistré un excédent de recettes de 2,7 milliards de francs et pu réduire sa dette de 11 milliards. Sur proposition du Conseil fédéral, le Conseil national et le Conseil des Etats ont approuvé un supplément au budget de l'année en cours d'un montant de 253,8 millions (3.6./8.6.2010).

- **Transmission des données de clients d'UBS dans les cas ayant fait l'objet d'une décision entrée en force:** Au terme de la procédure d'élimination des divergences, le Parlement a approuvé l'accord révisé avec les Etats-Unis concernant UBS. L'approbation parlementaire étant acquise, plus rien ne s'oppose à la transmission des données de clients d'UBS dans les cas ayant fait l'objet d'une décision passée en force de chose jugée (15.6.2010).
- **Adoption de dix conventions de double imposition:** Le Parlement s'est prononcé sur plus de dix conventions de double imposition (CDI) qui étendent, conformément à la norme de l'OCDE, l'assistance administrative en matière fiscale à la soustraction d'impôt. Le Parlement a ainsi approuvé les CDI avec les Etats-Unis, la France, le Royaume-Uni, le Mexique, le Danemark, l'Autriche, la Norvège, la Finlande, le Luxembourg et le Qatar (18.6.2010).

- **Entrée en matière rejetée:** La feuille de route du Conseil fédéral concernant l'élaboration d'un projet de loi pour régir le cas des établissements trop grands pour faire être mis en faillite *(too big to fail)* et un impôt sur

les bonus est enterrée: les deux Chambres ont rejeté l'entrée en matière sur ce projet. Le Parlement a cependant adopté l'accord UBS (un dossier du DFJP). La Suisse est ainsi en mesure de fournir une assistance administrative aux Etats-Unis dans quelque 4450 cas, et pas seulement s'il est question de fraude fiscale, mais aussi en cas de soustraction d'impôt grave. Des motions sont en suspens concernant le problème des établissements trop grands pour être mis en faillite et les impôts sur les bonus; le Conseil national en a approuvé une sur le premier point et le Conseil des Etats deux sur le second point. Une commission d'experts placée sous la responsabilité de Peter Siegenthaler remettra au DFF un rapport sur les établissements trop grands pour être mis en faillite (7.6./3.6.2010).

- **Non à l'initiative pour des impôts équitables:** Le Parlement recommande aux votants de rejeter l'initiative du PS pour des impôts équitables. Le Conseil national a approuvé par 128 voix contre 64 un arrêté allant dans ce sens, et le Conseil des Etats un arrêté similaire par 29 voix contre 11. Par leur projet, les initiants souhaitent mettre un terme à la concurrence fiscale que se livrent cantons et communes afin d'attirer les contribuables les plus fortunés. Les cantons se verraient ainsi obligés de prélever un impôt de 22 % au moins sur les revenus supérieurs à 250 000 francs et un impôt de 5 ‰ sur les fortunes de plus de 2 millions de francs. Se rangeant à l'avis du Conseil fédéral, la majorité des deux Chambres estime qu'une restriction de la concurrence fiscale entre les cantons reviendrait à augmenter les impôts de tous les contribuables (18.6.2010).

- **Epargne-logement – nouveau rebondissement:** L'initiative sur l'épargne-logement déposée par la Société suisse pour la promotion de l'épargne-logement (SGFB) et l'initiative populaire «Accéder à la propriété grâce à l'épargne-logement» entendent toutes deux promouvoir l'épargne-logement par le biais de déductions fiscales. Le Conseil des Etats recommande de rejeter l'initiative sur l'épargne-logement, qu'il juge particulièrement compliquée et dotée d'un champ d'application trop vaste. La Chambre haute a par ailleurs renvoyé l'initiative de la Société suisse des propriétaires fonciers (HEV) à sa commission, en chargeant cette dernière d'élaborer un contre-projet sous forme de loi. Le Conseil fédéral avait recommandé le rejet des deux initiatives; le Conseil national les avait approuvées toutes deux (8.6.2010).

- **Facilitation douanière avec l'UE:** Le Parlement a approuvé, par 191 voix contre 2 au Conseil national et par 42 voix contre 0 au Conseil des Etats, l'arrêté portant mise en œuvre de l'accord avec l'UE sur la facilitation et la sécurité douanières. Cet accord supprime l'obligation de déclaration préalable pour le transport de marchandises entre l'UE et la Suisse et règle les modalités de la future collaboration entre la Suisse et l'UE en matière de sécurité (18.6.2010).

- **Modification de la loi sur les finances de la Confédération:** Conseil national et Conseil des Etats ont approuvé sans opposition les adaptations techniques de la loi sur les finances de la Confédération. Pour ce qui est de son contenu, la révision porte sur le nouveau modèle comptable, les prestations commerciales à des tiers et le recouvrement de créances. Elle apporte par ailleurs une légère modification au règlement du fonds pour les grands projets ferroviaires (18.6.2010).

- **Le secret bancaire n'a pas sa place dans la Constitution:** Le Conseil national a rejeté un projet visant à ancrer le secret bancaire dans la Constitution et a ainsi refusé de donner suite à une initiative parlementaire du groupe UDC. La majorité de la Chambre basse a jugé que la protection prévue par la Constitution et la loi sur les banques était suffisante (1.6.2010).

- **Soustraction d'impôt grave et fraude fiscale:** Comme par le passé, les cas graves de soustraction d'impôt ne seront pas traités avec la même sévérité que la fraude fiscale. Le Conseil national a en effet refusé de donner suite à une initiative parlementaire du PS allant dans ce sens. La majorité de la Chambre basse a jugé inutile d'intervenir dans ce domaine, car la gravité de la peine correspond à la gravité du délit. Le Conseil des Etats a par ailleurs rejeté par 23 voix contre 10 une motion d'Anita Fetz (PS/BS), qui a soutenu en vain que la Suisse doit cesser de considérer la soustraction d'impôt comme un délit mineur (1.6./31.5.2010).

- **Fonds de placement – transparence suffisante:** Le Conseil des Etats a rejeté par 18 voix contre 10 une motion de Simonetta Sommaruga (PS/BE) exigeant que l'investisseur moyen soit informé, avant de signer un contrat, sur la totalité des frais prélevés sur les rendements d'un fonds de placement. Suivant le Conseil fédéral, la majorité a jugé que la transparence était respectée (31.5.2010).

- **Pas d'exception aux règles de la péréquation financière:** On ne change pas, même provisoirement, les règles de la péréquation financière. Le Conseil des Etats a rejeté une motion d'Alex Kuprecht (UDC/SZ) réclamant d'alléger pendant un certain temps la charge des cantons contributeurs dans le cadre de la péréquation financière. Ce geste aurait permis de compenser les pertes accusées par ces cantons en raison de la crise (31.5.2010).

- **Pas de stratégie «argent propre» pour la place financière suisse:** Le Conseil national n'entend pas imposer une stratégie «argent propre» à la place financière. Il a en effet rejeté par 126 voix contre 59 une initiative parlementaire visant à obliger les banques de notifier aux autorités leurs soupçons d'évasion fiscale et de demander aux personnes déposant des fonds une attestation écrite garantissant que ces fonds n'ont pas été soustraits au fisc (8.6.2010).

- **Les rentes AVS ne seront pas exonérées:** Le Conseil national a refusé par 112 voix contre 48 une motion de Hans Kaufmann (UDC/ZH) qui demandait d'exonérer de l'impôt les rentes AVS. Le ministre des finances Hans-Rudolf Merz s'était opposé à ce projet en arguant qu'une telle mesure réduirait les recettes fiscales de la Confédération de quelque 4 milliards de francs, soit un dixième environ. De plus, des allégements fiscaux ne se justifient pas pour nombre de rentiers, car ils sont fortunés (10.6.2010).

- **Impôt sur les gains immobiliers:** Quiconque vend sa maison pour en acheter une autre ailleurs devrait bénéficier d'avantages lors de l'imposition des gains immobiliers réalisés sur la vente. Contre l'avis de la gauche, de la plupart des cantons et même du Conseil fédéral, le Conseil national a en effet approuvé un nouveau système d'imposition dans ce domaine. Les partisans de ce projet ont avancé que le nouveau système facilite la mobilité professionnelle des personnes propriétaires de leur logement (10.6.2010).

Messages DFF approuvés par le Conseil fédéral

- **La solde pour le service du feu exonérée de l'impôt:** Le Conseil fédéral approuve le message sur l'exonération de la solde allouée pour le service du feu et l'a transmis aux Chambres fédérales. Il propose par ailleurs de mettre cette solde sur un pied d'égalité avec la solde versée aux militaires et aux

membres de la protection civile, de même qu'avec l'argent de poche alloué aux personnes accomplissant leur service civil. L'exonération de l'impôt fédéral doit se limiter aux soldes dont le montant n'excède pas 3000 francs (21.4.2010).

- **Coûts de l'assistance administrative avec les Etats-Unis:** Le Conseil fédéral adopte un message à l'intention du Parlement, selon lequel les coûts occasionnés à la Confédération par deux demandes d'assistance administrative des autorités fiscales américaines en relation avec les agissements d'UBS aux Etats-Unis seront facturés à la banque (28.4.2010).

- **Protection des déposants dans la loi sur les banques:** Le Conseil fédéral adopte le message concernant la révision de la protection des déposants dans la loi sur les banques. Le droit d'urgence renforçant la protection des déposants, en vigueur jusqu'à fin 2010, doit être ancré dans le droit ordinaire. Par ailleurs, les dispositions n'ayant pas été contestées pendant la consultation seront intégrées dans la loi sur les banques (12.5.2010).

- **Suppression de la valeur locative – contre-projet indirect du Conseil fédéral:** Le Conseil fédéral entend supprimer l'imposition de la valeur locative et simplifier ainsi le système fiscal. En contrepartie, les intérêts passifs privés et les frais d'entretien ne pourront plus être déduits. Ayant pris connaissance des résultats de la consultation concernant son contre-projet indirect à l'initiative populaire «Sécurité du logement à la retraite» de la Société suisse des propriétaires fonciers, le Conseil fédéral charge le DFF d'élaborer un message correspondant à l'intention du Parlement (17.5.2010).

- **Adaptation de la loi sur le contrôle des métaux précieux:** Le Conseil fédéral approuve une modification de la loi sur le contrôle des métaux précieux (LCMP) ainsi que les adaptations qui en résultent au niveau des ordonnances. Il ne sera dorénavant plus nécessaire d'être titulaire d'une patente commerciale pour acheter et vendre des matières pour la fonte et des produits de fonte (26.5.2010).

- **Adoption du message sur la suppression de la valeur locative:** L'imposition de la valeur locative doit être supprimée pour tous les propriétaires de logement. Donnant suite à la demande du Parlement, le Conseil fédéral propose de modifier le système d'imposition du logement. Ce changement permet de simplifier l'un des domaines essentiels du droit fiscal. En adoptant ce message, le Conseil fédéral oppose un contre-projet indirect à l'initiative populaire «Sécurité du logement à la retraite» (23.6.2010).

- **Simplification de la TVA:** Le Conseil fédéral adopte le message complémentaire concernant la simplification de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA). Comme le prévoyait déjà le message de juin 2008, les trois taux d'imposition actuels sont remplacés par un taux unique et la plupart des exceptions à l'impôt sont supprimées. Cette simplification servira à renforcer la place économique suisse, à stimuler la croissance et à accroître la prospérité (25.6.2010).

Consultations concernant des dossiers du DFF ouvertes par le Conseil fédéral

- **Programme de consolidation et frein aux dépenses:** Le programme de consolidation 2011-2013 (PCO 2011/2013) vise à alléger le budget de la Confédération de 1,5 milliard par année. Selon les estimations actuelles, il sera dès lors possible de respecter les exigences du frein à l'endettement pendant la période couverte par le plan financier. Le PCO 2011/2013 permettra de réaliser rapidement des coupes budgétaires ainsi que des abandons de tâches et des réformes liées au réexamen des tâches, réformes ne requérant aucune modification légale ou nécessitant uniquement des modifications de faible portée. Les réformes de grande envergure seront menées à bien par les départements concernés dans le cadre de projets séparés. Ces projets et leur calendrier sont présentés dans le rapport sur la mise en œuvre du réexamen des tâches. Ce rapport ainsi que celui consacré au programme de consolidation sont mis en consultation par le Conseil fédéral (14.4.2010).

- **Déduction fiscale des frais de formation et de perfectionnement:** Les frais de formation et de perfectionnement en relation avec la profession doivent être déductibles jusqu'à concurrence d'un certain plafond. Le Conseil fédéral ouvre la procédure de consultation visant à modifier la législation fédérale et cantonale dans ce sens. Il donne ainsi suite à une motion de la Commission de l'économie et des redevances du Conseil des Etats. La procédure de consultation s'étend jusqu'au 7 août 2010 (14.4.2010).

- **Révision totale de la loi sur l'alcool:** La révision totale de la loi sur l'alcool est mise en consultation par le Conseil fédéral. Dans le cadre des travaux préparatoires, la Régie fédérale des alcools (RFA) a commandé trois études externes. Le problème que pose l'offre de boissons alcooliques à très bas prix a été examiné avec soin conformément à une décision du Conseil fédéral. Deux expertises juridiques arrivent à la conclusion que l'introduction de prix minimaux n'est compatible ni avec la Constitution suisse, ni avec l'accord de libre-échange avec l'Union européenne. Un sondage révèle en outre que l'imposition de prix minimaux ne serait guère utile puisque les jeunes bénéficient d'un pouvoir d'achat très élevé (30.6.2010).

Dossiers internationaux

- **Louanges du CSF adressées à la Suisse:** Le DFF prend connaissance du rapport du Conseil de la stabilité financière (CSF), qui a évalué le respect, au sein des pays membres, de ses principes sur les systèmes de rémunération. Au niveau international, la Suisse est très avancée dans la mise en œuvre de ces principes, puisque des réglementations ou des mécanismes de surveillance appropriés y sont déjà en vigueur (7.4.2010).

- **Le secrétaire d'Etat Michael Ambühl à Paris:** Chef du Secrétariat d'Etat aux questions financières internationales au sein du DFF, le secrétaire d'Etat Michael Ambühl se rend à Paris pour une séance de

travail avec le ministre du Budget François Baroin. Outre les stratégies en matière de marchés financiers, l'entretien porte sur la politique fiscale des deux Etats. Les deux interlocuteurs évoquent également les questions financières et fiscales internationales (8.4.2010).

- **Le secrétaire d'Etat Michael Ambühl à Londres:** Chef du Secrétariat d'Etat aux questions financières internationales au sein du DFF, le secrétaire d'Etat Michael Ambühl se rend à Londres pour une visite de travail. Il rencontre le secrétaire d'Etat britannique à la fiscalité David Hartnett et le secrétaire d'Etat aux questions financières nationales et internationales Tom Scholar. Après un échange de vues sur les stratégies respectives en matière de marchés financiers, la discussion porte en particulier sur la politique fiscale des deux Etats et les questions bilatérales qui en découlent. Les interlocuteurs abordent également les questions financières et fiscales internationales (12.4.2010).

- **CDI Suisse-Pologne:** La Suisse et la Pologne signent à Varsovie le protocole modifiant la convention de double imposition (CDI) en matière d'impôts sur le revenu et la fortune. Ce protocole contient des dispositions relatives à l'échange de renseignements conformes à la norme de l'OCDE et négociées selon les directives fixées par le Conseil fédéral. La CDI révisée contribue au bon développement des relations économiques bilatérales entre les deux pays (20.4.2010).

- **Assemblée de printemps du FMI:** Le conseiller fédéral Hans-Rudolf Merz (chef de la délégation suisse), la présidente de la Confédération Doris Leuthard et le président de la direction générale de la Banque nationale suisse (BNS) Philipp Hildebrand, participent à Washington à l'assemblée de printemps organisée conjointement par le Fonds monétaire internationale (FMI) et le groupe de la Banque mondiale. Les discussions du Comité monétaire et financier international (CMFI) portent principalement sur les stratégies permettant de mettre fin aux mesures extraordinaires de soutien ainsi que sur le renforcement du mandat et de la gouvernance du FMI. Quant au Comité du développement, ses débats auront essentiellement pour sujet la stratégie de la Banque mondiale, la réforme en cours de la gouvernance de cette institution et les progrès réalisés pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement (25.4.2010).

- **Importance de la stabilisation dans la zone euro:** Le Conseil fédéral se penche sur la situation dans la zone euro et ses conséquences sur la Suisse. Il prend acte du programme de stabilisation du Fonds monétaire international (FMI) et des pays de la zone euro en faveur de la Grèce. En tant que pays créditeur du FMI, la Suisse participe au financement de ce programme. Les banques suisses ne risquent guère de se ressentir directement de la situation en Grèce. En revanche, les risques indirects de contagion et les risques pour le taux de change sont beaucoup plus marqués. La Suisse a donc intérêt à ce que la situation dans la zone euro se stabilise, stabilisation à laquelle visent à contribuer les mesures adoptées par l'Union européenne (UE) et par plusieurs banques centrales. Le Conseil fédéral rappelle l'importance d'une politique budgétaire saine et de règles fiscales efficaces (12.5.2010).

- **Le secrétaire d'Etat Michael Ambühl à Washington:** Au cours d'une visite de travail à Washington, Michael Ambühl, chef du Secrétariat d'Etat aux questions financières internationales au sein du DFF, mène des entretiens sur des questions d'actualité en matière de politique financière et fiscale. L'accord concernant UBS est également évoqué (18.5.2010).

- **CDI Suisse-Japon:** La Suisse et le Japon signent à Berne le protocole d'amendement de la convention de double imposition (CDI) qui les lie en matière d'impôts sur le revenu et la fortune. Signé par le

ministre des finances Hans-Rudolf Merz et l'ambassadeur du Japon en Suisse Ichiro Komatsu, ce protocole contient notamment des dispositions sur l'échange de renseignements conformes à la norme de l'OCDE et négociées selon les directives fixées par le Conseil fédéral. Cette révision de la CDI contribuera au bon développement des relations économiques bilatérales entre les deux pays (21.5.2010).

- **DBI Suisse-Chili:** Après sa ratification par le Chili et l'information officielle diffusée à son sujet par la Suisse, la convention de double imposition conclue entre la Suisse et le Chili entre en vigueur. La convention sert à éviter la double imposition dans le domaine des impôts sur le revenu et la fortune (4.6.2010).

- **Accord sur la sécurité douanière avec la Norvège:** Le Conseil fédéral charge l'Administration fédérale des douanes d'engager des négociations avec la Norvège en vue de conclure un accord sur la sécurité douanière. Cet accord doit permettre de renoncer à la déclaration préalable des données de sécurité dans la circulation des marchandises entre les deux pays. La même réglementation existe déjà pour les échanges de marchandises entre la Suisse et l'Union européenne (4.6.2010).

- **Retenue d'impôt sur les intérêts:** Le produit brut de la retenue d'impôt perçue en Suisse sur les intérêts versés à des contribuables de l'UE se monte à 534,8 millions de francs pour l'année fiscale 2009. L'année précédente, il avait atteint 738,4 millions de francs. Le délai imparti aux agents payeurs pour effectuer le virement de la retenue sur le paiement des intérêts bonifiés durant l'année passée à des personnes physiques résidant dans les Etats membres de l'UE est arrivé à échéance le 31 mars 2010 (8.6.2010).

- **CDI Suisse-Géorgie:** La présidente de la Confédération Doris Leuthard, et le premier ministre géorgien Nika Gilauri signent à Berne une convention de double imposition (CDI) en matière d'impôts sur le revenu et la fortune. La nouvelle CDI contribue au bon développement des relations économiques bilatérales entre les deux pays. Correspondant à la politique en matière d'accords internationaux de la Suisse au moment des négociations, cette convention ne contient pas de dispositions sur l'échange de renseignements selon la norme de l'OCDE (15.6.2010).

- **Contributions à des prêts du FMI:** La crise financière et économique mondiale touche aussi les pays en développement. Afin de pouvoir leur apporter un soutien approprié, le Fonds monétaire international (FMI) a demandé à des pays donateurs, dont la Suisse, de consentir des prêts bilatéraux. Ces contributions permettent au FMI de financer des prêts à des conditions préférentielles aux pays en développement. Le Conseil fédéral prévoit d'accorder un prêt de 850 millions de francs, qui sera mis à disposition par la Banque nationale suisse et rémunéré par le FMI aux conditions du marché. Ce prêt requiert une garantie de la Confédération qui doit être approuvée par les Chambres fédérales (18.6.2010).

- **CDI Suisse-Turquie:** Le ministre des finances Hans-Rudolf Merz et son homologue turc Mehmed Simsek signent à Berne une convention de double imposition (CFI) en matière d'impôts sur le revenu. Cette convention contient notamment des dispositions relatives à l'échange de renseignements conforme à la norme de l'OCDE et négociées selon les directives fixées par le Conseil fédéral. La convention contribue au bon développement des relations économiques bilatérales et favorise les investissements directs étrangers entre les deux pays (18.6.2010).

- **CDI Suisse-Tadjikistan:** La Suisse et la République du Tadjikistan signent à Douchanbe une convention de double imposition (CDI) en matière d'impôt sur le revenu et sur la fortune. La nouvelle CDI contribue au bon développement des relations économiques bilatérales entre les deux pays. Correspondant à la politique en matière d'accords internationaux de la Suisse au moment des négociations, cette convention ne contient pas de disposition sur l'échange de renseignements selon la norme de l'OCDE (23.6.2010).

Ordonnances importantes

- **Feu vert pour le financement additionnel de l'AI:** Le Conseil fédéral approuve l'ordonnance qui permet d'incorporer au 1er janvier 2011 dans la nouvelle loi sur la TVA le financement additionnel de l'assurance-invalidité (AI) accepté par le peuple et les cantons en 2009. Les limites du chiffre d'affaires et de la dette fiscale des contribuables qui effectuent leurs décomptes selon la méthode des taux de la dette fiscale nette sont par ailleurs adaptées (21.4.2010).

- **Une part de la fortune de la RFA alimente la caisse fédérale:** Dans le cadre du programme de consolidation pour les années 2011 à 2013, le Conseil fédéral décide de prélever un montant de 50 millions de francs sur les fonds propres de la Régie fédérale des alcools (RFA) pour les verser à la caisse fédérale. Ces ressources seront attribuées à la part de la Confédération qui sert à financer l'AVS et l'AI (12.5.2010).

- **Modification de la LCMP:** Le Conseil fédéral approuve une modification de la loi sur le contrôle des métaux précieux (LCMP) ainsi que les adaptations qui en résultent au niveau des ordonnances. Il ne sera dorénavant plus nécessaire d'être titulaire d'une patente commerciale pour acheter et vendre des matières pour la fonte et des produits de fonte (26.5.2010).

- **Modification de l'ordonnance sur l'impôt anticipé:** Le Conseil fédéral adopte les modifications des ordonnances sur l'impôt anticipé et sur les droits de timbre qui permettent d'exonérer de l'impôt anticipé et du droit de timbre d'émission les intérêts versés entre les sociétés d'un même groupe. Ces modifications doivent permettre de créer des emplois en Suisse dans le domaine des activités de financement interne des groupes. Les nouvelles dispositions entrent en vigueur le 1er août 2010 (18.6.2010).

- **Modification de l'ordonnance-cadre relative à la LPers:** Le Conseil fédéral arrête une modification de l'ordonnance-cadre relative à la loi sur le personnel de la Confédération (LPers). Désormais, les contrats de durée déterminée des membres du détachement de reconnaissance de l'armée 10 (DRA 10) pourront être conclus pour une durée maximale de dix ans.

- **Modifications de l'OTVA:** Le Conseil fédéral décide de modifier deux points de l'ordonnance régissant la taxe sur la valeur ajoutée (OTVA). Il précise ainsi que l'énumération des activités entrepreneuriales dans l'OTVA n'est pas exhaustive et que les collectivités publiques peuvent en principe continuer

d'exercer un nombre illimité de telles activités. De plus, la définition de «médicaments» dans l'OTVA est adaptée à la législation sur les produits thérapeutiques. Ces modifications améliorent la sécurité du droit pour les assujettis (18.6.2010).

Autres dossiers du DFF

- **Nouveau centre administratif Berne-Wankdorf:** La Confédération prévoit de construire un centre administratif sur le site de l'ancien arsenal fédéral de Berne-Wankdorf. Elle a chargé l'Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL) d'organiser un concours d'architecture. Celui-ci a été remporté par le bureau bernois Aebi & Vincent Architektur SIA AG (7.4.2010).

- **La station Agroscope ACW construit à Changins:** La station de recherche Agroscope Chagins-Wädenswil (ACW) sera modernisée. Le projet de construction à Changins comprend des bâtiments et des équipements destinés à la recherche. L'Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL) a organisé un concours portant sur les études et la réalisation. Le jury a opté pour le projet de l'entreprise totale Karl Steiner SA, Genève, et des architectes dl-a designlab-architecture SA, Carouge (28.4.2010).

- **Lutte contre les excès salariaux dans le secteur financier:** Le Conseil fédéral charge le DFF de mettre au point trois mesures touchant à la politique salariale. Ces mesures visent en premier lieu la pratique de rémunération des entreprises financières: à l'avenir, les systèmes salariaux des établissements financiers contraints à solliciter l'aide de l'Etat feront l'objet d'une réglementation restrictive. Ensuite, les rémunérations variables versées en fonction du bénéfice de l'entreprise seront dorénavant taxées comme participation aux bénéfices. Enfin, les options de collaborateurs ne seront plus imposées à l'attribution, mais lorsque leur détenteur exercera son droit d'option. Par ces mesures, le Conseil fédéral entend donner un signal fort contre les rémunérations excessives de la branche financière, particulièrement gênantes quand les entreprises concernées enregistrent des pertes (28.4.2010).

- **Examen du problème des *too big to fail*:** Le Conseil fédéral juge nécessaire de s'attaquer au problème posé par les établissements trop grands pour être mis en faillite *(too big to fail)*: d'une part, il convient d'appliquer des mesures préventives pour empêcher les banques d'importance systémique de devenir insolvables. D'autre part, il importe de prendre des mesures pour limiter les dommages en cas de nouvelles difficultés. Le Conseil fédéral estime dès lors, comme il l'a précisé dans ses considérations concernant le rapport intermédiaire de la commission d'experts, que l'adoption de dispositions légales s'impose. Il entend adopter, dès le mois de mai, une planification contraignante visant à modifier la loi sur les banques afin de résoudre le problème des établissements trop grands pour être mis en faillite (28.4.2010).

- **MELANI et la cybercriminalité:** La Centrale d'enregistrement et d'analyse pour la sûreté de l'information (MELANI) consacre son deuxième rapport aux activités cybercriminelles ayant émaillé le deuxième semestre 2009. Les points forts de ce compte rendu comprennent les vols d'informations commis à l'échelle planétaire, les attaques à connotation politique et le chantage exercé par le biais d'attaques DDos (29.4.2010).

- **Les autorités recourent de plus en plus à Internet:** L'administration publique utilise de plus en plus Internet pour sa communication et le traitement des données. Il est donc essentiel que la sécurité des échanges entre autorités de même que la protection des données personnelles ne souffrent d'aucune faille. La solution technologique propre à le garantir est l'infrastructure à clé publique (AdminPKI) de l'Office fédéral de l'informatique et de la télécommunication (OFIT), qui fournit ainsi à la Confédération et aux cantons d'importantes prestations en matière de sécurité (3.5.2010).

- **Surveillance des marchés financiers en cas de crise:** Le Conseil fédéral approuve le rapport *Rôle joué par l'Autorité de surveillance des marchés financiers dans la crise financière – Enseignements pour l'avenir.* Dans ce rapport, le Conseil fédéral soumet à un examen approfondi les décisions et le rôle de l'ancienne Commission fédérale des banques (CFB) et de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA) pendant la crise des marchés financiers et en tire les enseignements, parfois critiques, qui s'imposent (12.5.2010).

- **Limiter rapidement les risques pour l'économie:** Le Conseil fédéral adopte un arrêté fédéral de planification adressé au Parlement par lequel il entend limiter rapidement et efficacement, par la voie législative, les risques que les grandes banques d'importance systémique font peser sur l'économie (12.5.2010).

- **SuisseID pour le comité de pilotage de la cyberadministration suisse:** Les membres du comité de pilotage de la cyberadministration suisse se voient remettre leur SuisseID, première preuve d'identité électronique sécurisée au niveau national. Le comité constate par ailleurs que la mise en œuvre du programme cyberadministration suisse avance bien. Il a en outre désigné les organisations chefs de file pour les derniers projets prioritaires ouverts jusqu'ici (25.5.2010).

- **Rapport des CdG sur la crise financière et l'affaire UBS:** Le Conseil fédéral prend connaissance du rapport des commissions de gestion (CdG) des Chambres fédérales et de leurs recommandations concernant la crise financière et l'affaire UBS. Il remercie les commissions pour le travail mené en profondeur et reconnaît avec elles qu'il convient d'améliorer les procédures en vigueur. Il a d'ailleurs déjà pris de lui-même toute une série de mesures en ce sens. Le Conseil fédéral étudiera néanmoins les recommandations des commissions de gestion et formulera ses propositions à l'issue de cette étude. Il est conscient que certaines questions organisationnelles relevant de sa compétence méritent d'être améliorées, de même que les activités et compétences des autorités de surveillance (31.5.2010).

- **Constructions civiles – 213 millions:** Le Conseil fédéral approuve le message 2010 concernant les constructions civiles de la Confédération et demande dès lors au Parlement un crédit global de 213 millions de francs pour augmenter le crédit d'engagement Constructions civiles. Ce crédit d'ensemble comprend le crédit nécessaire au financement de deux grands projets de construction et un crédit-cadre pour des projets de construction de moindre importance. Les deux grands projets sont, d'une part, l'agrandissement et la transformation de la chancellerie et de la résidence de l'ambassade de Suisse à Moscou, d'autre part, l'optimisation des installations d'hébergement du Centre sportif de Tenero (4.6.2010).

- **Discussion du CF sur le rapport des CdG concernant la crise financière et l'affaire UBS:** Le Conseil fédéral (CF) se penche sur les conclusions du rapport des commissions de gestion du 31 mai 2010 intitulé *Autorités sous la pression de la crise financière et de la transmission de données clients d'UBS aux Etats-Unis.* Il a une première discussion sur ce rapport et prend une première série de décisions afin de répondre aux recommandations des commissions sur le comportement des autorités face à la crise financière (4.6.2010).

- **Nouveau système informatique pour l'AFC:** L'Administration fédérale des contributions (AFC) compte remplacer l'ensemble de son système informatique. Le Conseil fédéral se prononce en faveur de l'attribution de fonds supplémentaires pour ce projet informatique qui a été remanié et relancé après avoir été interrompu. Il a pour but de mettre sur pied une plateforme électronique performante qui facilitera l'accès des contribuables aux services électroniques et assurera un traitement rapide et clair des tâches. Efficience accrue, meilleure qualité et simplifications administratives doivent permettre à la Confédération de réaliser des économies qui se chiffreront en centaines de millions par an et compenseront largement le coût de ce projet (18.6.2010).

- **Correction de l'impôt sur les huiles minérales:** Le Conseil fédéral décide d'annuler avec effet au 1er octobre 2010 l'augmentation de 1,35 centime par litre de l'impôt sur les huiles minérales, augmentation entrée en vigueur en 2008. Les recettes supplémentaires générées par cette augmentation ont en effet surcompensé les baisses de recettes fiscales enregistrées sur le gaz naturel, le gaz liquide et le biogaz, ainsi que sur d'autres carburants issus de matières premières renouvelables (18.6.2010).

- **Crédits de construction pour les EPF:** Le Conseil fédéral approuve le programme de construction 2011 du domaine des EPF et le soumet au Parlement, accompagné d'une demande de crédit d'engagement de 168 millions de francs. Le principal des projets prévus est la construction de la nouvelle halle d'essai du laboratoire hydraulique (VAW) de l'EPF Zurich sur le site du Hönggerberg. Le programme comprend également l'extension du nouveau Supercomputing Center de Lugano (18.6.2010).

- **Crédit de construction pour le centre sportif de Tenero:** L'Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL) et l'Office fédéral du sport prévoient d'optimiser, sur les plans architectural et fonctionnel, le centre national de jeunesse Centro sportivo de Tenero. La demande de permis de construire portant sur le projet de Mario Botta a été déposée le 24 juin 2010. Les travaux seront réalisés par étapes (24.6.2010).